

Chapitre VI

XVIII° degré

Augustin Stanislas Philippe
des Monstiers
Marquis des Monstiers de Mérinville

Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roi
Colonel du V° Régiment de Hussards
Officier de la Légion d'Honneur
Propriétaire des Terres Vicomté de Brigueil, Baronnie de Montrocher
Titulaire du Majorat Pairie du Fraisie, Rochelidoux, Aubis, la Valette et
Châteaubrun
dans les départements de la Charente et de la Hte-Vienne
de Villiers-le-Bascle en Seine-et-Oise

Né à Paris le 12 décembre 1785 - Mort à Paris le 10 juin 1862

Augustin Stanislas Philippe, connu sous le nom de comte des Monstiers Mérinville, titre qu'il porta toute sa vie, même après la mort de son père, était l'aîné des enfants de François Louis Augustin marquis des Monstiers de Mérinville et de Hyacinthe, Charlotte, Julie, Marie, Jeanne de La Briffe d'Amilly. Il naquit à Paris dans l'hôtel de son grand-père rue de la Ville-l'Evêque, paroisse de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque, le 12 décembre 1785 et fut ondoyé le même jour. Il ne fut baptisé qu'après avoir été sevré, beaucoup plus tard, dans la chapelle du château de Versailles le 4 mars 1787, par Monsieur César Jérôme de Couasnon de la Barillère, Aumônier de Monsieur, en présence de Messire Jacob, curé de N.D de Versailles.

Il eut pour parrain le comte de Provence, "Monsieur" frère du Roi Louis XVI, plus tard Louis XVIII Roi de France, qui lui donna le nom de Stanislas. Sa marraine fut Madame Elisabeth de France, soeur du Roi, qui lui donna le nom de Philippe.

Voici du reste la copie de son acte de baptême extrait des registres de la paroisse Royale de N.D de Versailles.

< L'an mil sept cent quatrevingt sept le quatre mars Augustin Stanislas Philippe fils de très haut et très puissant seigneur François Louis Augustin des Monstiers de Mérinville Guidon des Gendarmes de la garde du Roi et de très haute et très puissante dame Hyacinthe Charlotte Julie Marie Jeanne de La Briffe d'Amilly son épouse, dame pour accompagner Madame Elisabeth de France soeur du Roi : Né à Paris

paroisse de Sainte Madeleine de la Ville l'Eveque le douze decembre mil sept cent quatrevingt cinq et ondoyé le meme jour avec la permission de Monseigneur l'archeveque de Paris; a reçu aujourd'hui dans la chapelle du Roi le supplement des ceremonies du Baptême de messir César Jerome de Couasnon de la Barilliere aumonier de Monsieur en présence de nous soussigné Curé; le parrain a été tres haut et tres puissant prince Louis Stanislas Xavier de France Monsieur frere du Roi et la marraine tres haute et tres puissante princesse Elisabeth Philippine Marie Helene de France soeur du Roi qui ont signé >

Louis Stanislas Xavier - Elisabeth, Marie, Helene, Philippine
La Briffe des Monstiers Mérinville - Galluci l'Hopital Mérinville - de Couasnon de la Barilliere - et Jacob curé

(Augustin Stanislas Philippe fut le grand-père de celui qui écrit cette histoire : je l'ai connu, je l'aimais tendrement et il avait pour moi une grande affection; sa mort me causa un grand chagrin)

Il fut envoyé en nourrice à la campagne dans les environs d'Epéron. C'était alors la mode du temps. Une fois sevré, sa mère le reprit avec elle et c'est alors qu'il fut baptisé.

Jusqu'en 1789 son enfance se passa presque entièrement à Versailles à l'hôtel l'Hopital où ses parents logeaient lorsqu'ils étaient de service à la cour.

Madame Elisabeth, qui aimait beaucoup les enfants, s'était attachée à son filleul et l'avait souvent avec elle. Je me souviens qu'un jour où mon grand-père nous avait mené à Versailles, en passant sur le tapis vert, il s'assit et nous dit :

< Un jour, ma bonne était assise sur ce banc et me gardait, avec mes petits cousins de Lostanges, lorsque Madame Elisabeth vint à passer et m'appela pour m'embrasser. Arrivé près d'elle, elle me dit :

- *Stanislas viens goûter avec moi.*
- *je lui répondit : Madame je joue avec mes petits cousins*
- *hé bien amène les avec toi.*

J'allais aussitôt le dire à ma bonne et cette excellente Princesse nous emmena tous goûter chez elle >

Comme je crois l'avoir déjà dit, pendant la nuit du 5 octobre 1789, cette Princesse envoya chercher Stanislas qui passa cette nuit à dormir sur un canapé dans le boudoir de son appartement au château de Versailles.

Augustin Stanislas Philippe fut conduit en 1790 par ses parents à Genève. Puis sa mère l'emmena avec elle en Allemagne. Pendant leur séjour à Coblenz où ils retrouvèrent leur cousin le vicomte de Mirabeau, celui-ci qui venait de former, à ses frais, un régiment noble intitulé "Légion de Mirabeau" voulut absolument que Stanislas, quoique bien jeune car il n'avait que six ans, compta comme sous-lieutenant dans la Cie des Hussards dans sa légion. Aussi les lettres de service lui en furent délivrées le 15 mai 1791 de part le Roi et de l'ordre des Princes. Ce brevet donné à un enfant de six ans laisse voir les illusions que les émigrés conservaient à cette époque.

Il est si original que je ne puis m'empêcher d'en donner ici la copie. Pauvres émigrés vivant de chimères et ne comprenant pas la révolution !

Lettres de sous lieutenant
de la Légion de Mirabeau de la part du Roi et de l'ordre des Princes
pour le Sieur Augustin Nous Louis Stanislas Xavier Monsieur
Stanislas Philippe et Charles Philippe Comte d'Artois
des Monstiers fils de France frères du Roi
Du 15 mai 1791 Connoissant les talents et expérience de la guerre
du Sieur Augustin Stanislas Philippe Comte des Monstiers Sous
lieutenant à la suite de la Cie des Hussards de la dite Légion.
Lui accordons provisoirement les lettres de Sous Lieutenant de la légion de Mirabeau
pour en jouir aux titres et appointements réglés par l'ordonnance de création la dite
Légion, voulant qu'il soit reconnu en la dite qualité, et qu'on lui obéisse en tout ce
qui concerne le service du Roi et celui des Princes, et qu'il prenne rang de ce jour
parmi les sous lieutenants des régiments au service de France. En foi de quoi nous
avons signé les présentes, contresignées par M le Maréchal de Broglie que nous
avons commis à cet effet.

A Coblentz le 15 mai mil sept cent quatrevingt
onze

Louis Stanislas Xavier
Charles Philippe
Le Maréchal Duc de Broglie

En vertu des ordres de leurs Altesses Royales à nous adressées
le Sieur Augustin Stanislas Philippe Cte des Monstiers
a été reçu Sous Lieutenant de la Cie des Hussards
Certifié par nous Colonel propriétaire de la dite Légion le 15 juin 1792
Le Vcte de Mirabeau

(L'original de ce brevet se trouve dans les archives du Fraisse Généalogie VIII° fond, vol IV Commissions emplois militaires dossier 5 N°
99)

Vers la fin de l'année 1792, Stanislas fut conduit par sa mère à Constance et confié aux bons soins de son grand-oncle et de sa grand-tante Le comte et la comtesse de Mérimville, qui aimaient beaucoup leurs petits-neveux, et vinrent alors s'installer à Soleure, en Suisse, où il y avait un bon collège dans lequel mon grand-père fut mis en pension le 4 décembre 1792. Il y était encore le 23 août 1796 ainsi que le prouve une attestation signée du proviseur du collège de Bellelay à Soleure et envoyée au Fraisse pour lui servir de certificat de vie. Il dut rester dans cette pension, ainsi que son frère cadet Adolphe, jusqu'au moment où M de Neufgermain alla les rechercher vers le mois d'avril 1802, peu de temps avant la mort de leur grand-père et avant que leur père ait pu se faire rayer de la liste des émigrés.

On sait peu de choses à son sujet jusqu'à l'époque de son mariage. Il termina ses études au Fraisse où il avait pour précepteur un ancien moine. On sait aussi que son frère et lui habitaient la grande chambre au premier étage (actuellement la bibliothèque) et leur précepteur la chambre voisine dite "la chambre de almande" (étoffe de laine lustrée d'un côté, comme le satin)

Comme son père et sa mère ne désiraient pas lui voir prendre du service sous un gouvernement usurpateur, ils lui achetèrent un remplaçant en 1806, ainsi que le prouve une quittance d'un certain M Moulinier qui s'était chargé de l'affaire. Nous voyons qu'il demeurait avec ses parents soit au Fraisse, soit à Paris dans l'hôtel loué rue Taranne.

Je me souviens de l'avoir entendu raconter ses voyages à Paris avec son père; du reste, j'en ai moi même souvent parlé depuis avec mon propre père. Ils partaient à cheval et La Brisée, l'ancien valet de chambre du vicomte de Mérinville, resté au service de son fils, les précédait de quelques heures avec un mulet de bât chargé des bagages et qui les attendait à la couchée. A l'étape, la Brisée pensait leurs chevaux et recommençait chaque jour la même manoeuvre jusqu'à l'arrivée. Ils mettaient entre six ou sept jours pour ce voyage.

En 1811 Madame la comtesse de la Villegontier, née Adélaïde, Marie-Claire de Boisgelin, amie de la famille, s'occupa de le marier. Elle était très liée avec Madame la comtesse de Maureville, en premières noces comtesse de Flogny, née Anjorant. Cette dernière était la tutrice de sa nièce, Mademoiselle Anjorant, orpheline de père et de mère et cherchait à la marier. C'était un beau parti car elle avait de suite toute sa fortune. Madame de la Villegontier pensa pouvoir faire aboutir ce mariage et s'offrit pour être l'intermédiaire entre les deux familles. Elle eut plein succès, Stanislas des Monstiers fut agréé et le mariage eut lieu à Paris le 1er juin 1812.

Il fut convenu que le jeune ménage habiterait avec le Mis et la Mise des Monstiers à Paris et au Fraisse. L'année suivante, Stanislas des Monstiers eut la joie de devenir le père d'un garçon, né à Paris 25 rue Taranne, le 3 juin 1813 (ce fut mon père).

L'année suivante, la situation de la famille se trouva bien changée grâce à la chute de Bonaparte et le retour du Roi légitime Louis XVIII. Stanislas des Monstiers demanda à prendre du service : le Roi n'avait pas oublié son filleul ! Aussi, en formant sa maison militaire, il avait réintégré le Mis des Monstiers dans son grade de Lieutenant des gendarmes de la Garde. Il nomma, par brevet du 30 juillet 1814, son filleul le comte des Monstiers Mérinville Sous-lieutenant titulaire dans la compagnie des Gendarmes de la Garde, avec le grade de Major de Cavalerie, pour tenir rang du 30 juillet 1814.

maintenant, nous allons donner ses états de service militaire et nous le suivrons ensuite dans ses différentes garnisons.

Détail des Services

Sous Lieutenant aux Gendarmes de la Garde du Roi avec rang de Major juillet 1814	30
Lieutenant Colonel des Chasseurs des Vosges 24ème Régiment 1815	2 novembre
Lieutenant colonel aux Hussards de la garde Royale avec rang de Colonel janvier 1824	17

Colonel au 5^{ème} régiment de Hussards 29 octobre 1828

Démissionnaire 30 septembre 1830

Décorations

Chevalier de la Légion d'Honneur 26 décembre 1815

Officier de la Légion d'honneur 23 mai 1825

Campagnes

En Belgique avec les Princes 1815

Nota a reçu le 15 mai 1791 des lettres
de Sous Lieutenant à la légion de Mirabeau
a fait partie de ce Régiment jusqu'au licenciement.
Nomination portée seulement pour mémoire

A la première Restauration, le Roi Louis XVIII avait, au lieu d'une garde Royale, rétabli l'ancienne maison du Roi. Ces troupes, pendant les cent jours (¹ Les cent jours : période qui s'étend du 20 Mars 1815, date de l'arrivée à Paris de Napoléon retour de l'île d'Elbe, au 22 Juin de la même année ou il dut abdiquer après la défaite de Waterloo (18 Juin 1815); époque de la deuxième restauration avec le retour de Louis XVIII), l'accompagnèrent en Belgique et, lorsqu'il quitta Paris, il fut escorté par les Gardes du corps et les compagnies Rouges, entre autres la compagnie des Gendarmes de la Garde dont faisaient partie le Mis des Monstiers et son fils. Ainsi, le comte des Monstiers, laissant à Paris, sa mère sa femme et son fils, fit il la campagne de 1815.

Au retour du Roi, après les cent-jours, la maison militaire du Roi fut licenciée et remplacée par une garde Royale, à l'instar de la garde Impériale de Napoléon. Les officiers de la garde du Roi furent replacés dans cette nouvelle garde ou affectés à des régiments. Ce fut le cas du comte des Monstiers qui fut nommé, par lettre de service signée du duc de Feltre, ministre de la guerre, le 17 novembre 1815, Lieutenant-colonel du Régiment de cavalerie des Chasseurs des Vosges. N'ayant pas sous la main les annuaires militaires de 1815 à 1820, je ne puis préciser quelles furent les villes de garnison de ce régiment. En 1822 il était à Saint-Omer; en 1823 à Stenay.(voir en annexe la composition du régiment de Chasseurs des Vosges soit le 24^{ème} de Chasseurs en 1823). Pendant son séjour dans cette ville, il lui arriva une aventure assez piquante : un jour qu'il chassait dans les environs, il se trouva, sans le savoir, sur les propriétés du comte d'Imécourt à Inor et un des gardes lui dressa procès-verbal. Ce procès n'eut pas de suite, son ami le comte d'Imécourt n'ayant pas voulu le poursuivre; il ne se doutait pas alors, que vingt ans plus tard, sa fille épouserait le fils du comte d'Imécourt et que ses petits-fils seraient propriétaires des terres sur lesquelles il venait de se faire verbaliser ! Il laissa un très bon souvenir à Stenay, je me souviens, étant à Louppy (propriété d'Imécourt) d'avoir été au bal à Stenay chez une vieille demoiselle de La Fitte de Pelleporc qui aimait parler du comte des Monstiers.

L'année suivante, en 1824, il fut nommé Colonel aux Hussards de la garde Royale qui était en garnison à Melun. Son frère cadet Adolphe des Monstiers était capitaine dans ce régiment et sous ses ordres. Il tint garnison à Melun en 1824, à Cambrai en 1825, revint à Melun en 1826 et 1827, et à Epinal en 1828, époque où il fut nommé Colonel d'un régiment.(voir en annexe la composition du régiment des Hussards de

la garde en 1827) Le régiment des Hussards de la garde fournissait à tour de rôle avec les autres régiments de cavalerie de la garde, un escadron pour escorter le Roi et qui logeait là où se trouvait la cour. C'est un de ces escadrons qui escorta le Roi à Fontainebleau le jour de l'arrivée de la Duchesse de Berry. Ce jour-là l'escorte était commandée par Adolphe des Monstiers, le frère de Stanislas. Il existe au Fraisie une gravure par Dubuicourt qui représente la réception par le Roi de la duchesse de Berry et l'escorte des Hussards de la Garde.

Lorsqu'en 1828 le comte des Monstiers quitta les Hussards de la Garde pour prendre le commandement du 5^{ème} Hussard, voici la lettre que lui écrivit son colonel, le prince de Léon qui, lui aussi, quittait le régiment, venant d'être nommé Maréchal de Camp et attaché à la personne du Duc de Bordeaux :

29 décembre 1828

< Mon cher des Monstiers au moment où nous venons de terminer ensemble notre pèlerinage et où nous allons être séparés; je me sens le besoin de vous dire combien j'ai été heureux de la circonstance qui m'a rapproché de vous pendant ces cinq dernières années. Aussi j'ose espérer que telle chose qui arrive, notre amitié ne pourra jamais en être altérée; on peut dire qu'elle a passé à quelques épreuves ces cinq années d'intimité sans un seul moment de refroidissement ni d'humeur, sont de ces choses assez rares dans le monde, et je me plais à reconnaître que c'est à l'égalité de votre caractère et à la noblesse de vos sentiments que j'ai toujours su apprécier que nous avons de cette bonne harmonie. Je vous remercie comme votre Colonel et comme votre camarade, du zèle que vous avez toujours mis dans le service, et pour le bien être du régiment, et je me plais à reconnaître que nous vous devons une grande partie des compliments que nous avons reçus de nos chefs et des Princes, pour la bonne tenue et l'instruction du régiment. A mon arrivée vous m'avez rendu un grand service en me remettant au fait d'un métier que j'avais oublié dans les Etats Majors; et je vous prie de croire que je n'ai jamais laissé ignorer à nos généraux ce que le Régiment et moi nous vous devons. J'aurais désiré avant de nous séparer vous faire obtenir la récompense de votre zèle; j'avais demandé pour vous la croix de Saint-louis, et je regrette extrêmement de n'avoir pas réussi. J'ai été aussi malheureux pour Monsieur votre frère. mais j'espère que vous êtes persuadé qu'il n'y a pas eu négligence de ma part. Je tacherai, mon cher des Monstiers de vous trouver ce soir pour vous faire mes adieux. Peut être un jour nous trouverons nous encore réunis, je le désire trop pour ne pas l'espérer, dans tous les cas vous ne trouverez jamais quelqu'un qui vous soit plus dévoué recevez en l'assurance ainsi que le renouvellement de la véritable amitié qui ne finira qu'avec ma vie

Prince de Léon

Augustin Stanislas était officier de la Légion d'Honneur depuis 1825 lorsque le 29 octobre 1828 il fut nommé Colonel commandant le 5^{ème} Régiment de Hussards; un des plus beaux régiments de France formé en 1815 avec les restes du 2^{ème} Hussards d'abord connu sous le nom d'Estérhazy, puis devenu en 1761 Chamborand. Son régiment tenait garnison à Thionville et y était encore en 1830. Pendant cette période, il alla au camp de Lunéville pour faire des manoeuvres et se fit remarquer pour son instruction et sa belle tenue.

Lorsque la révolution de 1830 éclata, le comte des Monstiers était à Thionville à la tête de son régiment prêt à marcher sur Paris pour réprimer l'émeute et attendait des ordres. mais, par une faiblesse impardonnable, le Roi Charles X ne voulut rien tenter et préféra reprendre le chemin de l'exil. Le comte des Monstiers en fut profondément affligé et, voyant qu'il n'y avait rien à faire, demanda un congé pour aller prendre les eaux à Plombières, ce qui lui fut accordé le 4 août 1830. Il refusa de prêter serment au Roi usurpateur et, la mort dans l'âme, envoya sa démission qui fut acceptée par décision du 30 septembre 1830 et il fut remplacé par le Baron de Kleinenberg qui, en prenant le commandement du régiment, lui adressa la lettre suivante

Valenciennes le 21 octobre 1830

Monsieur le Comte

J'ai l'honneur de vous transmettre l'acceptation de votre démission.

Permettez qu'en vous transmettant mes regrets de la détermination que vous avez prise, je vous exprime aussi mon admiration pour la belle tenue du Régiment dans le commandement duquel j'ai été appelé à vous succéder, et pour le bon ordre que je remarque dans toutes les parties du service.

J'ai l'honneur d'être avec la plus grande

Considération

Monsieur le Comte

votre très humble et très obéissant

serviteur

Le Colonel du 5^{ème} Hussards

Bon de Kleinenberg

(Voir en annexe la composition du régiment du 5^{ème} Hussards en juillet 1830)

Quitter le service fut pour mon grand-père un réel chagrin et il ne put, durant tout le reste de son existence, en prendre son parti. Il avait du goût pour s'occuper de ses affaires.

Le comte des Monstiers avait une physionomie douce et avenante; de taille moyenne, très bien découplé, très élégant et spirituel. Il était un "homme du monde" accompli, d'une politesse exquise, surtout avec les femmes, très distingué dans ses manières, il avait horreur de tout ce qui était trivial. Pendant qu'il était au service, il avait chargé sa femme de l'administration de sa fortune et lui avait donné une procuration générale. Peut être aurait il mieux fait, une fois retiré du service, d'en prendre la direction; mais sa nature calme faisait contraste avec celle de son épouse, vive, agitée et entreprenante. Il la laissait faire tout en bougonnant de temps en temps.

Quand je l'ai connu, il était déjà âgé de soixante ans et appréciait le calme et le repos. Quoiqu'il eut une tendresse très marquée pour l'auteur de ces lignes, l'aîné de ses petits fils, il le trouvait souvent trop turbulent. mais il était heureux quand il pouvait prendre avec lui ses petits enfants des Monstiers et d'Imécourt. Il tenait beaucoup à ce que nous venions le voir dans sa chambre, le matin et j'avoue que, souvent, nous le faisons enrager, surtout lorsqu'il faisait sa barbe et que nous nous mettions à rire de ses grimaces; alors il prenait son sabre et nous mettait à la porte en menaçant de nous couper le cou ! (pauvres chers souvenirs d'enfance, que tout cela est loin !) Il avait beaucoup d'amis et d'amies qu'il voyait presque journallement lorsqu'il était à

Paris. C'était surtout le comte d'Osmond avec lequel il allait se promener tous les jours. Les salons où il fréquentait le plus souvent étaient ceux de la comtesse Charles de Gontaut, de Madame Boudon, de la duchesse de Maillé, de la comtesse Albéric de Choiseul et de sa soeur la marquise de Crillon, de la duchesse de La Rochefoucault, de la comtesse de Cossé et d'autres dont les nom m'échappent.

Quand il fut libéré du service, il passait beaucoup de temps à Paris où il habitait avec son père et sa mère, comme je l'ai déjà dit après la Révolution, c'est à dire depuis 1808 à 1820, dans l'hôtel qu'ils avaient loué rue de Taranne. Vers 1820 ils en louèrent un autre, 26 rue de l'Université, où ils habitèrent tous jusqu'en 1830. Ils allèrent ensuite s'installer 12 rue de Las-Cases et c'est dans cet hôtel que moururent son père et sa mère. Il y habita avec ses enfants jusqu'au mariage de son fils aîné en 1844. A cette époque, il loua tout le premier étage d'une maison nouvellement construite, sur l'emplacement de l'hôtel d'Havré, par le marquis Christian de Nicolay, rue de Bourbon, actuellement rue de Lille, et y demeura jusqu'à sa mort. Son fils et sa belle-fille y habitaient avec lui et c'est la que l'auteur de ces souvenirs reçut le jour après la révolution de 1848. Son fils et sa belle-fille quittèrent leurs parents et allèrent s'installer chez leur grand-mère la marquise d'Orvilliers Par suite de la Révolution de 1848 et de la reconstruction de ses maisons de la rue Grange-Batelière, il se trouva gêné dans ses affaires; ses enfants étaient casés sauf son fils cadet Renaud. Sa femme et lui ne conservèrent à Paris que l'appartement occupé par son fils et sa belle-fille, comme pied-à-terre, et s'établirent définitivement au Fraisse. Lui venait cependant passer quatre ou cinq mois à Paris et sa femme y faisait un séjour au printemps.

Je voudrais retracer ici, aussi fidèlement que possible, la vie de mes grands-parents que j'ai

vécue en partie avec eux. Maintenant que nous les avons suivis à Paris dans leurs différentes installations, voyons quel était leur genre de vie.

La femme d'Augustin Stanislas des Monstiers, née Anjorant, lui avait apporté une belle fortune ainsi que nous l'expliquerons plus loin. Entre autres la terre et le Château de Villiers le Bascle (aujourd'hui 1995 Villiers-le-Bacle dans l'Essonne) près de Versailles canton de Palaiseau Seine et Oise.

Pendant la Restauration le comte des Monstiers passait en garnison le plus clair de son temps en garnison, laissant sa femme et ses enfants avec ses parents, soit à Villiers, soit au Fraisse, soit à Paris. Il faut remarquer qu'à cette époque, il n'était pas d'usage pour les officiers de s'installer avec leur famille en garnison où, la plupart du temps, les logements étaient difficiles à se procurer et la vie, sous bien des rapports, laissait à désirer; en plus les changements étaient très fréquents, quasi annuels et l'usage, dans l'armée, était de donner tous les ans aux officiers six mois de permission.

Quand le comte des Monstiers venait à Paris, sous la Restauration, il allait fréquemment à la Cour, où le Roi Louis XVIII faisait toujours bon accueil à son filleul. Du reste, par ordonnance du 12 décembre 1820, le Roi avait accordé les entrées de la chambre à tous les Colonels de l'armée.

Cette entrée avait lieu avant que le Roi ne se lave les mains lorsque le garçon de la chambre appelle la chambre et aussi l'entrée, dite des annonces; au grand lever, ainsi qu'au débotté.

La comtesse, sa femme, était aussi souvent à la Cour et faisait partie des familiers de Madame la Duchesse de Berry. Sa fille, Marie des Monstiers, était une des jeunes filles choisies pour venir jouer avec Mademoiselle. Et ses fils Louis et Renaud étaient du petit groupe qu'on réunissait autour du Duc de Bordeaux pour jouer avec lui et participer à des exercices militaires soit aux Tuileries soit à St-Cloud.

Le 8 octobre 1828 le comte et la comtesse des Monstiers furent autorisés par le Roi à offrir une fête champêtre aux enfants de France dans leur château de Villiers. Ils y reçurent donc Monseigneur le Duc de Bordeaux et sa soeur "Mademoiselle"; la Cour était alors à St-Cloud. Ils arrivèrent à Villiers pour déjeuner, le Prince accompagné de M le Baron de Damas, son gouverneur et de M de Barante, son précepteur, ainsi que d'autres personnes; Mademoiselle était accompagnée par Madame la duchesse de Gontaut, sa gouvernante et par Mademoiselle de Usquerido, comtesse de Rivera, sa sous-gouvernante, amie de coeur et de pension de la comtesse des Monstiers.

Pour la circonstance, on avait invité tout le voisinage et beaucoup de personnes de Paris : le duc et la duchesse de Noailles, venus de Maintenon, le duc de Luynes et les hôtes du château de Dampierre ainsi que beaucoup d'autres personnes dont j'ai oublié les noms, si ce n'est M Charles Mallet, le banquier, châtelain de Josas, qui m'a souvent parlé de cette journée.

Les Princes furent reçus à leur arrivée par le marquis des Monstiers, Pair de France, et la marquise, sa femme, accompagnés du comte et de la comtesse des Monstiers, du vicomte et de la vicomtesse de Mérinville, leurs fils et belle-filles, de leurs enfants Louis, Marie et Renaud des Monstiers, du marquis et de la marquise d'Anjorant et de tous les invités. La fête avait pour attrait une partie de vendanges dans une vigne enclavée dans le parc. On avait préparé pour les Princes des paniers pour faire la récolte du raisin. Louis des Monstiers faisait le charretier et conduisait une petite charrette, attelée d'un poney, sur laquelle était une petite barrique où les Princes et les enfants invités venaient porter leur récolte. Mon père m'a dit que les garçons invités étaient Guiche, fils du duc de Gramont, les trois Gontaut, Louis, Hélié et Roger; les deux Maillé, Jacquelin et Armand; Theodoric de Narbonne. la comtesse d'Osmont et sa fille, ainsi que d'autres que j'oublie. Les Princes gottèrent à Villiers sous les arbres du parc et retournèrent à St Cloud ravis de leur journée.

Les deux fois où j'eus l'honneur d'être reçu à Frohsdorf par Monseigneur le Comte de Chambord, sa Majesté Henry V (C'est le titre que les fidèles monarchistes, dont faisait partie mon grand-père, donnaient au Comte de Chambord qui, dans sa jeunesse était le Duc de Bordeaux. (F.M.M.1994)) me parla de cette journée et du plaisir qu'il en avait éprouvé. Il me raconta même à ce sujet, qu'au retour, Madame la Dauphine lui ayant demandé s'il s'était bien amusé, il lui répondit si affirmativement qu'elle ne put s'empêcher de dire :

< Il faut que Bordeaux se soit vraiment amusé, car habituellement, il a de la peine à avouer un plaisir éprouvé.>

Monsieur de Barante que j'ai vu plusieurs fois m'a toujours dit que cette fête était des plus réussies. Il existe au Fraisse un plan de cette vigne, encadré avec une légende relatant cette journée.

Le comte des Monstiers et son épouse firent de grands travaux à Villiers-le-Basclé après leur mariage. Le château était une construction Louis XIII en briques et pierres avec des douves et un parc à la française. Ils transformèrent tout au goût du jour ce

qui ne fut pas heureux et, en comblant les douves, ils enlevèrent au château tout son cachet. Ils changèrent la distribution du rez-de-chaussée et coupèrent les grandes allées pour dessiner un parc à l'anglaise. A partir de 1841, nos grands-parents cessèrent d'habiter Villiers et louaient le château pendant l'été. Durant nos séjours à Paris, on nous y conduisait passer une ou deux journées. le comte et la comtesse des Monstiers avaient le désir de laisser Villiers à leur second fils Renaud qui venait de se marier; aussi en 1857 allèrent ils s'y installer avec leur fils Renaud et sa jeune femme; toute la famille vint les y rejoindre et on y passa tout l'été. mais Villiers plaisait peu à la comtesse Renaud des Monstiers qui préférait avoir un terre dans le centre de la France. C'est pourquoi le comte des Monstiers et sa femme décidèrent ils, en cette même année 1857, de vendre le château et le parc avec 100 hectares de bois attenants qui, pour eux n'était qu'une charge, à Monsieur Caillat qui l'acheta pour le prix de 400.000 frs. La terre de Villiers qui se composait d'une grosse ferme de 300 à 400 hectares rapportant 30.000 frs de rente ne fut pas vendue à cette époque mais plus tard, après leur mort.

Maintenant que nous avons parlé de Villiers, voyons ce que le comte des Monstiers fit au Fraisse. Comme je l'ai déjà dit, la famille avait abandonné le Fraisse en 1830; mais à la mort de son père, le comte des Monstiers se trouva recueillir le Majorat avec le restant de la terre de Brigueil et les bois et domaine de la Basse-forest, aussi le Fraisse redevint-il la principale habitation, d'autant plus que lui et sa femme adoraient cette vieille demeure.

Il est bon, ici, de faire une remarque : à la mort de son père, le comte des Monstiers ne voulut pas prendre le titre de marquis des Monstiers Mérinville, mais le fit prendre de suite à son fils aîné et c'est pourquoi, jusqu'à sa mort, il continue de se faire appeler le comte des Monstiers, tandis que, de son vivant, son fils prenait le titre de marquis des Monstiers Mérinville.

Il fit de grands travaux au Fraisse à partir de 1834. Il commença par supprimer le potager qui se trouvait sous les fenêtres du château; on abattit les murs et on en construisit un nouveau à l'emplacement actuel. Il fit ensuite de gros travaux de terrassement et des plantations, sous la direction d'un paysagiste en renom, M de Choulot qui dessina ce qui est aujourd'hui le parc du Fraisse. Lorsque la route nationale d'Angoulême à Nevers fut achevée, il fit construire, à ses frais, la route passant par l'avenue et le pont de la Burgeade pour avoir un débouché sur la grande route, car à cette époque il n'y avait, pour arriver au Fraisse, que de mauvais chemins, et en hiver on ne pouvait circuler qu'à cheval ou en litière, ou encore en berline traînée par des boeufs : ce qui n'empêchait pas de s'embourber voire même de verser !

Un peu plus tard, en 1841 il donna tout le terrain nécessaire, plus 12.000 frs, pour la construction de la route de Nouic à Mézières qui fut terminée en 1842. Ce tronçon de route faisait partie de la route de Mortemart à Bussière-Poitevine qui ne fut achevée qu'entre 1853 et 1858.

En 1856 il avait l'intention de relever et restaurer le "vieux château" du Fraisse mais les travaux se réduisirent à relever la tour joignant au château et à reconstruire le petit bâtiment où se trouve l'escalier de la chapelle. Cette restauration fut mal faite et sans goût; en plus elle n'est pas solide car la comtesse, qui dirigeait tout, voulut

l'entreprendre sans architecte avec les ouvriers du pays : ce travail mal fait tombe en ruines et devra être entièrement repris.

Le comte des Monstiers s'occupa aussi beaucoup de la terre de Brigueil et en doubla les revenus. Il fit entourer la Forêt d'un large fossé; en plus il chercha à supprimer les droits d'usage dont la forêt était grevée. Il fit un long procès à ce sujet, soutenant que l'usage d'un droit féodal ne devait plus exister. Les usagers prétendaient avoir un droit de pacage, de bois-mort et de mort-bois sur toute l'étendue de la forêt, en toutes saisons et à leur convenance. Il commença par contester leurs droits, mais perdit en première instance; il fit appel devant la cour de Bordeaux; dans cet appel, il reconnaît le droit d'usage, mais en demande une réglementation. La cour de Bordeaux, tout en maintenant les usagers dans leurs droits, le régleme de telle sorte que ce droit cessa d'être un abus. Les usagers furent tenus, pour pouvoir en jouir, de nommer un syndic, de formuler une demande chaque année, d'avoir un pâtre assermenté pour garder leur bétail. Défense d'y mener d'autres animaux que des boeufs et vaches déclarés et marqués; et ceci seulement dans les coupes âgées de plus de dix ans comprises dans les limites de l'ancienne forêt et de mars à septembre uniquement. Pour le bois-mort et mort-bois il pouvaient exercer leur droit après déclaration au syndic à la mairie. Cela devait s'effectuer collectivement sous la surveillance des gardes dans la coupe de vingt-cinq ans, avant son exploitation, durant le mois d'octobre de chaque année. En compensation, en cas d'incendie, les usagers sont tenus de venir éteindre le feu et ensuite répondre à l'appel sous menace de perdre leurs droits ipso facto.

En 1855 le comte des Monstiers partit au début du printemps faire un voyage en Italie. Son neveu Adrien des Monstiers Mérinville, fils de son frère Adolphe, venait de se marier avec Mademoiselle de Maussabré et on décida de leur faire faire leur voyage de noces en Italie. Ils étaient accompagnés du vicomte et de la vicomtesse des Monstiers Mérinville, leurs père et mère, de Mademoiselle Claire des Monstiers Mérinville, leur soeur, et du comte des Monstiers Mérinville leur oncle. Ils voyageaient en poste dans trois voitures qui se suivaient : la première était occupée par la vicomtesse des Monstiers, sa fille et sa belle-fille; dans la seconde se trouvaient le comte des Monstiers, son frère le vicomte, son fils Adrien et un abbé Monsieur de La Croix; dans la troisième étaient les domestiques. Partis de Terracina et arrivés dans les Marais-Pontins, ils furent arrêtés par des bandits, vers une heure de l'après-midi, et menacés de mort; pendant ce temps, on coupait les traits des chevaux et les postillons étaient couchés à plat ventre. Le vicomte offrit quelques louis aux brigands et, réussit à cacher sa bourse. Il n'en fut pas de même pour son fils Adrien auquel ils prirent deux rouleaux de mille francs; l'abbé offrit tout ce qu'il possédait soit 400 frs et on lui prit sa valise. Le comte des Monstiers refusa de descendre de voiture et fut frappé d'un coup de manche de hache au genou. Ils furent obligés de se coucher dans le fossé ainsi que les domestiques avec les canons de fusils braqués sur eux, tandis qu'on fouillait leurs bagages. Quant à la première voiture où se trouvaient les dames, les brigands, par courtoisie, lui laissèrent continuer sa route. Après avoir fouillé les bagages, les voleurs se retirèrent avec leur butin qui se montait à 3 ou 4.000 frs. Nos voyageurs purent cependant arriver le soir à Rome. Leur aventure y fit du bruit et on

mit la gendarmerie sur pied, naturellement sans succès, et quelque temps après, on retrouva, dans une cabane des Marais-Pontins, le bréviaire de l'abbé !

Pendant leur séjour à Rome, ils obtinrent une audience du Pape PIE IX, qui, sachant que la vicomtesse était la nièce du duc d'Harcourt, leur raconta avec détails comment le duc d'Harcourt, Ambassadeur de France avait ménagé sa fuite de Rome en 1848.

Au Fraisse le vicomte et sa femme menaient une vie large et hospitalière; ils n'y étaient jamais seuls. Chaque automne la famille était réunie; son fils aîné et sa belle-fille allaient tous les ans passer l'hiver à Paris et revenaient, après un saison aux eaux avec les enfants, vers la fin août. Leur fille, la comtesse d'Imécourt, venait y passer l'automne tous les deux ans avec ses enfants; son frère, le vicomte et sa femme venaient, également avec leurs enfants, tous les ans faire un séjour de deux ou trois mois. Ses cousins et cousines de Nieul venaient fréquemment au Fraisse, passer une semaine ou deux, avec leur famille; c'est à dire Le Mis et la Mise de Nieul, le comte et la comtesse de Nieul et leurs filles, Mesdames de Monterban, de Boyat, et leurs enfants. La comtesse Chanoinesse Philippine de Nieul vivait presque toute l'année chez son cousin et lorsque La comtesse des Monstiers allait à Paris où à Villiers, elle l'accompagnait la plupart du temps. Du reste le comte et la comtesse des Monstiers aimaient beaucoup les enfants de leurs cousins germains; ils avaient, pour ainsi dire, élevé Stanislas de Lassat, le fils de Séraphine de Nieul; la comtesse des Monstiers avait élevé Jules de Boyat, le fils d'Armande de Nieul et gardé près d'elle Séraphine de Monterban, la fille aînée d'Alexandrine de Nieul, qu'elle emmenait partout avec elle jusqu'à son mariage en 1859. Pour tout dire, pendant presque toute l'année, le Fraisse ne désemplissait pas !

Je vais essayer de donner ici un aperçu de la vie que l'on menait au Fraisse dans ma jeunesse jusqu'en 1880.

La messe était dite tous les jours soit par un prêtre à demeure, soit par un des curés des environs qui venaient un jour chacun, déjeunaient au Fraisse et repartaient ensuite sur leur monture, car à cette époque, tous les curés avaient un cheval de selle. Après la messe, tout le monde se réunissait dans la salle à manger pour le premier petit déjeuner. A onze heures au déjeuner, il était rare que quelques voisins n'arrivassent pour y prendre part et faire une visite. Après le déjeuner, réunion au salon où se tenaient toute la journée les personnes à demeure ainsi que le comte et la comtesse des Monstiers. Il n'était pas d'usage, alors, de se retirer dans ses chambres : les uns causaient, lisaient ou faisaient leur correspondance; les femmes travaillaient ou faisaient de la musique; les jeunes allaient se promener, soit à cheval soit en voiture, faire des visites dans le voisinage. Les hommes allaient à la chasse à tir ou à courre car les loups, renards et sangliers abondaient dans le pays. On rentrait à la nuit et, souvent, on retrouvait des amis du voisinage venus pour dîner, qui passaient la soirée, couchaient et repartaient le lendemain matin. A six heures on dînait et, après le dîner des domestiques, tous, grands et petits et domestiques, au son de la cloche, allaient dans la chapelle dire la prière en commun. Ensuite les enfants allaient se coucher et, pour les grandes personnes, la soirée commençait. On faisait soit de la musique, soit une partie de "loto Dauphin". Lorsque la jeunesse était nombreuse, on dansait dans le petit salon pendant que les vieux jouaient au "whist" ou au "trictrac" et que les

dames devisaient tout en faisant leur tricot. Les soirées en automne et en hiver se prolongeaient fort tard.

En hiver, le comte des Monstiers aimait, le dimanche, faire danser les gens des métairies voisines; ces danses commençaient vers quatre ou cinq heures du soir, après les vêpres, et duraient jusqu'à huit ou neuf heures. Elles avaient lieu dans la salon du bout, actuellement (1910) la salle à manger où l'on accédait du dehors par un perron donnant sur le canal et deux portes-fenêtres.

Il y avait aussi, le 1er janvier, grande réception et banquet : ce jour là tous les fermiers, métayers et employés venaient de Brigueil, de Montrocher, de Nouic, et des communes avoisinantes avec chacun une paire de poulets la queue en avant, signe de cadeau, sous le bras. (car la tête en avant signifie redevance). Le salon du Fraissee que l'on démeublait la veille était le lieu où on les recevait. Ils arrivaient souvent de bonne heure aussi y avait il dans la cour un grand feu pour les réchauffer. Aussitôt après le déjeuner on faisait entrer tous les hommes dans le salon et mes parents causaient avec chacun d'eux; au bout d'une demi-heure ils allaient remettre leurs poulets, ou chapons, dans la basse-cour et se mettaient à table. Ensuite, on faisait entrer les femmes dans le salon, les unes apportaient des oeufs, des poires, des pommes, des noix ou des noisettes. On avait disposé de grands paniers où elles déposaient le contenu des leurs; on donnait à chacune d'elles un cornet de bonbons et un fichu ou un mouchoir ou encore un lainage. Après, elles aussi allaient se mettre à table. Puis venait le tour des enfants et des pauvres. Ils arrivaient par le grand perron, leurs sabots à la main où l'on mettait à chacun deux sous et une poignée de bonbons; ils défilaient un à un, puis, avec un pinceau à cirage, on les marquait au front, car on s'était aperçu que, sans cette précaution, ils revenaient défiler plusieurs fois ! on les faisait ensuite sortir par le perron de l'office. les hommes mangeaient sur des tables dressées dans l'ancienne buanderie qui est actuellement le cellier et la cuisine de la régie; les femmes étaient dans la vieille cuisine du vieux château; quant aux pauvres on leur donnait à chacun un morceau de pain, une assiette de ragoût et un verre de vin qu'ils mangeaient dans la cour ou dans le manège s'il faisait mauvais temps. Lorsque tout ce monde avait défilé, le comte et la comtesse, accompagnés de leurs enfants et petits-enfants allaient faire le tour des tables trinquant et buvant à la santé de tous ces braves gens. Je me souviens que lorsque j'étais au Fraissee, mon grand-père me prenait toujours avec lui; pour faire la tournée des tables ;en général il venait au Fraissee de trois cents à quatre cents personnes; il fallait tuer au moins un gros veau, deux porcs et mettre en perce deux ou trois barriques de vin; quant aux bonbons qui étaient des pralines et des dragées, on en distribuait plus de cinquante kilos. Le jour de l'an a continué au Fraissee jusqu'à mon veuvage en 1887. Alors, l'esprit des gens n'étant plus le même et moi-même n'étant plus jamais au Fraissee à cette époque de l'année, on a cessé cet ancien usage.

Il venait beaucoup de monde au Fraissee pendant l'automne, souvent des gens qui, voyageant en poste, faisaient un détour et s'arrêtaient au Fraissee où ils passaient deux ou trois jours. Plus tard, lorsque les chemins de fer furent construits, le nombre des visiteurs parisiens s'augmenta d'allées et venues plus fréquentes. Il faut remarquer que les environs du Fraissee étaient, à cette époque, beaucoup plus habités que maintenant (1900), les petites villes des environs étaient habitées par des gens

comme il faut qui composaient une petite société; pour la plupart d'ancienne noblesse, peu fortunés, mais à l'aise et de bonne compagnie. Certains avaient des habitudes fixes : ainsi M de Feydeau de St-Christophe venait dîner et coucher au Fraisse toutes les veilles des foires de Bellac, ses affaires faites, il revenait coucher le soir et repartait le lendemain. Le vieux Comte de Montbron, très agréable causeur, spirituel et fin lettré, venait tous les dimanches soir dîner et coucher et repartait le lendemain à la première heure. Voici quels étaient les voisins les plus assidus : les Bagnac, le vicomte de Montbas, les Roffignac, les Marsanges, les La Biche, les Richard de la Tour, les Nieul les Lassat, les Monterbant,, les Boyat, les La Guéronnière les Cherges, les des Brosses, les La Besges, et bien d'autres.

De Paris, venaient souvent pour faire un séjour : Le marquis de Montaigu, le comte d'Osmond, Madame de Joguet, tante de la comtesse avec sa nièce la Chanoinesse Didelot et Max de Joguet, son fils, les Sesmaisons. Parmi les hôtes de passage dont je puis retrouver les noms, on peut citer la duchesse de Noailles, et son fils, le duc d'Ayen, le duc et la duchesse de La Rochefoucauld, la comtesse d'Oosmond et sa fille, la duchesse de Maillé. Ce fut même au Fraisse que se décida le mariage du duc de Maillé qui y rencontra Mademoiselle d'Osmond; La marquise de Turenne et ses enfants, soit en allant, soit en revenant des Pyrénées; la comtesse Charles de Gontaut, en allant à St Blancart; des Anglais amis de la comtesse, Mistress Campbell et sa fille.

La comtesse Philippine de Nieul, cousine germaine du comte des Monstiers, passait la plus grande partie de sa vie au Fraisse où elle était installée; elle ne le quitta qu'après la mort de la comtesse des Monstiers : elle se chargeait de mille détails, s'occupait des enfants pendant les absences des parents et nous donnait même des leçons. Chère tante, si bonne et dévouée, comme vous nous gâtiez tous, moi en particulier, aussi, grands et petits vous aimaient tant ! Votre souvenir doit avoir sa place dans cette histoire de famille auprès de vos chers Stanislas et Sidonie. Je tiens à ce que mes enfants ne vous ignorent pas et je consacre, ici, ces quelques lignes comme un tribut bien digne de votre sainte mémoire.

Au moment de 1848, le comte des Monstiers se trouva fort gêné. Il avait entrepris la reconstruction des maisons que sa femme possédait rue Grange-Batelière et rue du Faubourg Montmartre. Les événements raréfièrent les revenus et il lui fallut contracter de gros emprunts aussi laissa-t-il à sa mort près de 800.000 frs de dettes. mais il faut dire que ces maisons qui rapportaient 20.000 francs de revenu, donnaient à sa mort plus de 70.000 frs; ses enfants liquidèrent ses dettes en vendant la ferme de Villiers-le-Bascle.

La fortune du comte des Monstiers se composait de la terre du Fraisse, de celles de Brigueil, de la Basse-Forêt et de la moitié de celle de Montrocher, plus des rentes foncières et des rentes sur l'Etat, environ 80.000 frs de revenu. Celle de sa femme de la terre de Villiers, de cinq maisons à Paris et de rentes sur l'Etat environ 110.000 frs de rente. Les deux fortunes réunies représentaient un capital d'environ 4.500.000 frs. Augustin Stanislas Philippe des Monstiers Mérinville mourut à Paris 82 rue de Lille, le 10 juin 1862 âgé de soixante-seize ans et fut enterré dans l'ancien cimetière de Nouic le 18 juin suivant. Ses restes ont été transportés dans le nouveau cimetière

rue Taranne n°10 stipulant pour lui en son nom personnel du consentement de Monsieur et de Madame ses père et mère. d'une Part

Monsieur François Louis Augustin des Monstiers de Mérinville ancien Colonel de Cavalerie et Madame Hyacinthe Charlotte Julie Marie Jeanne de La Briffe son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes demeurant ordinairement en leur château du Fraisse Commune de Nouic près Bellac Département de la Hte Vienne étant ce jour à Paris logés rue Taranne n°10. Stipulants en leurs noms personnels a cause des avantages qu'ils feront ci-après à M des Monstiers Mérinville leur fils D'autre Part.

Mademoiselle Maxime Sidonie Anjorant fille mineure de M Claude Nicolas Etienne Anjorant ancien Conseiller au Parlement de Paris et de Madame Marie Louise de Joguet son épouse tous deux décédés. La dite demoiselle Anjorant ci-devant pensionnaire à la maison d'éducation des Dames Anglaises située à Paris rue des Fossés-Saint-Victor et actuellement logée à Paris chez Madme de Maureville de Flogny sa tante rue d'Orléans au Marais n°10 et ayant son domicile de droit chez M Chaubry de Beaulieu son tuteur ci après nommé. Stipulant la dite Demoiselle Anjorant en ces présentes en son nom personnel et de son consentement et sous l'autorité de M Charles Louis André Chaudry de Beaulieu ancien Conseiller au parlement de Paris tuteur de Mademoiselle Anjorant a ce present demeurant a paris rue Saint Michel le Comte n°37 Agissant en la qualité de tuteur à laquelle il a été nommé par le testament ci après énoncé de M Anjorant père de la future épouse et encore au nom et comme autorisé spécialement par délibération du conseil de famille de Demoiselle Anjorant aussi d'autre part.

Et Madame Henriette Simone Anjorant veuve en 1ères nocces de M Alexandre Nicolas Louis Boucher de Flogny et épouse en 2 éme nocces de M Antoine Germain Bidé de Maureville mais commune en biens avec lui et autorisée à toutes dispositions mobilières par son contrat de mariage passé le 16 fructidor an 11 (1803) autorisée demeurants ensemble rue d'Orléans au Marais n°10 pour ce présent stipulant en son nom personnel a cause du don qu'elle fait à Melle Anjorant sa nièce. Encore d'Autre part.

Lesquels en présence de leurs parents et amis

du coté du Futur

1° Madame Marie Joséphine Charlotte Pauline Galluci de l'Hospital veuve de Monsieur de Lostanges tant en son nom personnel que comme fondée de la procuration spéciale pour assister au présent contrat et de la signer que lui a donné Madame Charlotte Elisabeth Galluci de l'Hospital veuve de Monsieur François des Monstiers de Mérinville ancien Lieutenant General au service de France.....Madame de Lostanges grande tante, Madame de Mérinville ayeule paternel.

2° Madame Catherine Elisabeth de Laverdy veuve de M Arnaud Barthélémy de La Briffe tant en son nom personnel que fondée de procuration pour assister et signer le contrat à elle donnée par Madame Julienne Marie Renée Le Preste de Chateaugiron veuve de M Henry Antoine de La Briffe d'AmillyMadame de La Briffe cousine et Madame d'Amilly Ayeule toutes les deux du coté maternel.

3° Madame Louise Elisabeth de Lostanges veuve de Monsieur de la Rochelambert tante à la mode de Bretagne du coté paternel.

4° Monsieur Jean Nicolas de Boullongne et Dame Louise Julie Feydeau de Brou son épouse grand oncle et grande tante du coté paternel.

5° Monsieur Charles Pharamond de Pandin de Narcillac et madame Antoinette Mélanie de la Briffe son épouse cousine maternelle.

6° Monsieur Guillaume René Felicité Jean Le Preste de Chateaugiron oncle à la mode de Bretagne du coté maternel.

7° Monsieur Philippe Louis Arnaud de La Briffe cousin issu de germain du coté maternel

8° Monsieur Alexandre Louis Pierre Gabriel de Sesmaisons cousin du coté maternel.

9° Monsieur Pierre Arnaud Comte de La Briffe Chambellan de sa Majesté grand dignitaire de l'ordre des deux Siciles cousin du coté maternel.

10° Monsieur Aristarque Marie Tardieu de Maleissye cousin paternel.

Du coté de la Future épouse

1° Monsieur Claude Adolphe Marie Anjorant frère germain

2° Monsieur Claude Euloge Anjorant ancien magistrat grand oncle paternel.

3° Monsieur Leduc Comte de Lillers Chambellan de sa Majesté, membre de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite de Bavière et de St Joseph de Wurtsbourg et Dame Ambrosine Marie Joséphine d'Estampes son épouse, oncle et tante à la mode de Bretagne à cause de M le Comte de Lillers

4° Monsieur André Marie Joguet Sous préfet de la Réole Dépt de la Gironde oncle maternel.

5° Monsieur Claude Irénée Marie Nicolas Périnney de Grosbois dernier premier Président du ci-devant Parlement de Franche Comté et Madame Marguerite Jeanne Claudine Anjorant son épouse tant à la mode de Bretagne du coté paternel.

6° Madame Marie Claudine Mandat épouse d'Edme Guillaume François de Favières tante à la mode de Bretagne du coté paternel.

7° Monsieur Alexandre Mandat ancien lieutenant du régiment des gardes Françaises oncle a la mode de Bretagne du coté paternel et Dame Andrée Marie Leger son épouse.

8° Monsieur Louis François Joseph de la Cropt de Bourzac cousin issu de germain.

9° Monsieur Antoine François Claude Ferrand à cause de Marie Denise Rolland son épouse cousine.

10° Marie André Claude de Boucher de Courson ancien officier cousin paternel.

11° Madame Joséphine Adélaïde de Bourzac cousine

12° Monsieur Nicolas Adrien André du Houilly ami.

13° Madame Adélaïde Emilie La Queulle-Guyon épouse de M Amaury Louis Hyacinthe de Marcey amie

14° Monsieur Louis Spiridon Frain de la Villegontier et Adélaïde Marie Claire de Boisgelin son épouse

amis

15° Madame Marguerite Georgette Roussel épouse de M d'Espourdan cousine .

16° Madame Marie Françoise d'Espourdon épouse de Monsieur de Bourzac cousine

Par ce Contrat les futurs époux se marient sous le régime de la communauté sans être tenus aux dettes antérieures au mariage.

Le futur époux apporte 20.000 frs que lui a légué son grand oncle Augustin François Marie des Monstiers de Mérinville qui a prié madame Athanasie Alexandrine Joséphine de Fabry, son épouse, de les lui payer après le décès de la dite dame. mais cette dernière les lui versa à l'occasion de son mariage par les mains de Mgr René des Monstiers de Mérinville ancien Evêque de Chambéry, membre du chapitre de Saint Denis, demeurant à Paris rue du Bac n° 89. Le père du futur lui donne et constitue en dot la terre du Fraisse située commune de Nouic et autres environnantes dans le département de la Hte Vienne pour en être propriétaire à compter de ce jour, mais s'en réserve la jouissance sa vie durant; donation faite à la charge de demeurer chargé envers sa mère d'un capital de 100.000 frs qu'il lui payera au décès du donateur.

Sa mère lui constitue en dot :

La terre d'Aubis située près du Fraisse. En outre elle lui donne les 100.000 frs dont il se trouve chargé envers elle par suite de la donation de son père, mais se réserve l'usufruit de la terre d'Aubis et des 100.000 frs sa vie durant et si elle meurt avant son mari, le futur ne pourra pas exiger le remboursement de ces 100.000 frs sa vie durant et, si elle meurt avant son mari, le futur ne pourra pas exiger le remboursement de ces 100.000 frs pendant la vie de son père. Pour tenir lieu au futur époux des fruits et revenus des terres du Fraisse et d'Aubis et de l'intérêt des 100.000 frs, son père et sa mère s'obligent, tant que durera le mariage :

1° de loger et nourrir les futurs époux avec deux femmes et trois domestiques mâles et quatre chevaux au Fraisse ou dans toutes terres qu'ils pourraient habiter, tant que les futurs époux voudront rester avec eux. mais ils n'auront pas droit à une indemnité s'ils cessent d'habiter avec leurs parents. Cet engagement de les nourrir et loger eux, leurs gens et leurs chevaux, cessera au décès de l'un ou l'autre de leurs parents.

2° de payer aux futurs époux de six en six mois une pension de 9.000 frs, pension réduite à 6.000 frs si c'est le père qui décède le premier et à 3.000 frs si c'est la mère. En outre, il est stipulé que dans le cas où, lors du décès du père du futur, la portion virile de l'époux dans sa succession ne s'élèverait pas à la valeur à laquelle serait estimée la terre du Fraisse, la valeur totale de cette terre lui serait attribuée par préciput et hors part, pour former avec la portion virile la valeur totale de la terre du Fraisse. La même clause est spécifiée pour la terre d'Aubis et le capital donné par sa mère, en dot, au futur. C'est pourquoi le père et la mère dispensent, par ces présentes, le futur époux du rapport des donations et constitutions dotales qu'ils lui font et la concurrence ci-dessus prévue. En plus il est dispensé de tout rapport au sujet de la pension et nourriture et logement qu'ils lui assurent. Dans le cas de la mort du futur sans enfants, ou de la mort d'enfants avant le futur, sans postérité les père et mère du futur se réservent le droit de retour aux dotes par eux constituées. Néanmoins le futur pourra toujours disposer jusqu'à concurrence de 80.000frs à prendre moitié sur le Fraisse et Aubis.

La mère du futur renonce à son droit de jouissance et d'habitation à prendre sur le château et la terre du Fraisse. En plus, elle renonce à exercer ses reprises et créances sur cette terre, sauf sur l'intérêt des 100.000 frs qu'elle vient de donner au futur et la portion de son douaire due par le futur.

La future épouse se marie avec les droits qui lui appartiennent dans les successions de ses père et mère et de M Guillaume Ignace de Joguet son ayeul maternel.

Sa tante paternelle Madame de Maureville de Flogny lui fait donation par préciput et hors part d'une somme de 9.000 frs qui, jointe à celle de 1.500 léguée par sa grand-mère, soit 10.500 frs est représentée par son trousseau.

En outre la moitié de la fortune laissée par ses parents était ainsi constituée :

1° 6 maisons à Paris.

2° 2 maisons à Bordeaux.

Le Chateau et terre de Janvry meublé avec parc, verger, potagers, jardins, bois, prés, 5 fermes et rentes et redevances diverses.

4° Le chateau et terre de Villiers le Bascle et 100 hectares de bois taillis aménagés.

5° En biens mobiliers 6.008 frs de rentes sur l'Etat; 1.252 frs de rentes sur divers particuliers à 4 %. Et 10.934 frs de créances. Plus le mobilier de Janvry et la moitié de celui de Villiers. La future avait la moitié de ces biens.

Ce contrat fut fait et passé à Paris savoir :

A l'égard des parties contractantes en la demeure de M et Mme de Maureville rue d'Orléans au Marais n°10.

Et à l'égard de leurs parents et amis en leurs demeures respectives le 28 mai 1812 et ont signé :

A.S.P. des Monstiers Mérinville - F.L.A. des Monstiers Mérinville - H.C.J.M.J. La Briffe des Monstiers Mérinville - Max. Sid. Anjorant - Chaubry de Beaulieu - H. S Anjorant Maureville Flogny - Bide de Maureville - Galluci l'Hospital Lostanges - C.E. de Laverdy de La Briffe - Lostanges de la Rochelambert - Feydeau de Brou Boullongne - A. M. de La Briffe Pandin de Narcillac - Pandin de Narcillac - L. de La Briffe - Gabriel de Sesmaisons - A Comte de La Briffe - A.M.T. de Malessye - A. Anjorant - Anjorant - de Joguet - Leduc Comte de Lillers - A.M.C. d'Estampes de Lillers - Jr Perrenay - Anjorant Perrenay de Grosbois -

M. C. Mandat de Faviers - de Mandat - La Cropte de Bourzac - Ferrand - Boucher de Courson - J.A. de Bourzac - de Scorailles de la Queulle - du Houllay - Frain de la Villegontier - Boisgeline de la Villegontier - Roussel d'Espourdan - D.E. de Bourzac - A.F.R. des Monstiers Mérinville - René de Mérinville ancien Evêque de Chambéry - Le Preste de Chateaugiron .

Huguet et Fourcault notaires

Lors du partage de la fortune entre la comtesse des Monstiers et son frère le marquis d'Anjorant, la comtesse eut pour sa part :

1° Le château et la terre de Villiers et 100 hectares de bois.

2° Une maison à Paris rue du faubourg Montmartre n°19.

3° Deux maisons à Paris rue Grange-Batelière.

4° Une maison à Paris rue de la Vrillière n°10.

5° Une maison à Paris rue du Jour.

6° Une maison à Bordeaux.

7° Sa part sur les rentes et créances soit 3.002 frs de rentes.

Maxime Sidonie Anjorant sortait d'une des plus anciennes familles du parlement de Paris qui avait donné une longue suite de Conseillers à cette cour et trois Présidents

es Requestes au Parlement en 1529-1556- et 1768. Cette famille, originaire du Berry, s'appelait primitivement Bourre et, dès le règne de St-Louis, prit le surnom d'Anjorant que lui avait donné le Roi. Car lorsque ce Saint Roi allait faire ses dévotions à la Sainte-Chapelle, il y trouvait très souvent le Conseiller Bourré en prières aussi, en parlant de lui, avait-il coutume de dire : < c'est un ange orant > et le nom leur était resté.

Aussi jusqu'au XIV^e siècle cette famille portait-elle indifféremment le nom de Bourré ou d'Anjorant; ce ne fut qu'au XV^e ème siècle qu'elle prit définitivement le seul nom d'Anjorant. Les Anjorant étaient si anciennement du parlement qu'on disait d'eux : < Point de Parlement sans Anjorant > tradition qui fut heureusement employée par Maître Saboureau, professeur de droit à l'université de Paris, en adressant un compliment à M Anjorant, père de la comtesse des Monstiers, lorsqu'en 1776 il fut reçu bachelier en droit il lui dit : < que ceci suffise et cela suffit vue la facilité que vous avez d'expliquer les lois. Vous qu'on peut considérer comme un magistrat-né; Vous qui laissez douter si votre famille appartient au Parlement de Paris, ou le Parlement à votre famille, sans laquelle on dit depuis si longtemps qu'il n'a jamais existé.>

Cette famille, maintenant éteinte n'est plus représentée par personne du nom. C'est à bon droit qu'on peut retourner le dicton et dire : Point de Parlement, Point d'Anjorants !

Maxime Sidonie Anjorant était née à Paris le 30 août 1794. Son père et sa mère, grosse de six mois, avaient été arrêtés à Flogny chez leur beau-frère le 29 juillet 1794, conduits à Paris et incarcérés aux Oiseaux; sa mère fut transférée à la Force le 7 août, puis ramenée aux Oiseaux le 23 et, en raison de sa grossesse avancée, mise, le lendemain, en liberté provisoire sept jours avant ses couches. Son père, le Conseiller au Parlement, resta incarcéré aux Oiseaux avec sa mère, son beau-père M de Joguet, M et Madame Boucher le comte et la comtesse de Flogny, son beau-frère et sa soeur, ainsi que son cousin le Président Anjorant et sa cousine la marquise Anjorant; ils ne furent relâchés que le 24 octobre 1794.

Sa mère, Madame Anjorant était née de Joguet; elle mourut en 1796. Son père, Claude Nicolas Anjorant, Sgr de Villiers-le-Basclé, avait été conseiller au Parlement de Paris où il mourut le 1er avril 1811. Sidonie Anjorant avait donc dix-huit ans lorsqu'elle épousa le comte des Monstiers. Son père l'avait mise en pension, vers 1807, chez les Dames Anglaises de la rue des-fossés-St-Victor. Ce pensionnat tenu par des religieuses Bénédictines anglaises était, alors, fort à la mode. C'est là que la comtesse des Monstiers fit son éducation. Elle s'y trouva avec Mademoiselle de Mortemart, future duchesse de Noailles, Mademoiselle de Rastignac, qui épousa le duc de La Rochefoucauld, Madame la marquise de Meffray, Melles d'Herbouville devenues marquise de Crillon et comtesse Albéric de Choiseul, ainsi que Melle Usquierdo de Rivera, sous gouvernante de "Mademoiselle", mariée plus tard à M Baudon de Mony. Toute sa vie, elle resta intimement liée avec ces dames et, à Paris elles se voyaient presque tous les jours. Quand j'étais enfant, ma grand-mère m'emmenait souvent voir les Dames Anglaises : je me souviens parfaitement d'une religieuse Madame Morris qui avait été maîtresse de ma grand-mère et m'invitait à goûter avec force friandises.

Sidonie Anjorant était de taille moyenne avec des traits accentués, de beaux yeux et de très belles dents; plutôt forte et elle le devint excessivement en vieillissant. C'était une femme d'une intelligence et d'une éducation hors du commun : elle parlait et écrivait l'anglais à la perfection et savait autant de grec et de latin qu'un homme. Elle était d'une activité extraordinaire, maîtresse de maison incomparable et, en affaires, une tête de premier ordre. Elle avait de l'esprit et la répartie prompte et facile. Lorsque les choses n'allaient pas à son gré, elle s'emportait facilement et avait alors le verbe haut ! Un coeur d'or, toujours prête à rendre service sans regarder à sa peine pour faire des démarches et sa bourse était toujours ouverte car sa charité était sans bornes. Que de gens lui ont dû leur éducation, leur situation et leur position ! Chrétienne dans toute l'acception du mot, elle édifiait, par son exemple, tout son entourage; elle voulait que, chez elle, Dieu fut aimé, adoré et respecté. Elle faisait la Ste communion tous les jours, même en voyage; si elle en était empêchée c'était pour elle un vrai chagrin. Elle aimait les pauvres qui trouvaient chez elle aide physique et moral; elle les accueillait avec bonté, allait les voir dans leurs maladies et, si elle ne pouvait le faire elle-même, envoyait ses enfants ou petits-enfants leur porter des secours. Aussi était elle adorée de tout le monde tout en étant crainte et respectée.

Au Fraisse elle tenait une grande place et dirigeait tout; son mari d'une nature calme lui ayant abandonné la direction de toutes les affaires. Si elle avait un défaut, c'était de vouloir brasser trop de choses à la fois et de se laisser entraîner à la dépense. Adorant ses enfants, elle était adorée d'eux ainsi que de tout son entourage, quoiqu'elle montra une préférence marquée pour son fils aîné et son petit-fils aîné (l'auteur de ce livre), les autres n'y prenaient garde, sachant que cette préférence pour les aînés n'était que la preuve de son attachement au nom des Monstiers.

Son affection pour moi était si grande qu'elle cédait toujours à mes moindres désirs lorsqu'ils étaient raisonnables. Souvent, ma mère, ou mes tantes et mes cousins, lorsqu'ils voulaient obtenir quelque chose d'elle, m'envoyaient le lui demander, sachant qu'elle ferait peut être une objection, mais accèderait à ma demande.

Après son mariage, elle passait ses hivers à Paris et le reste du temps au Fraisse avec ses beaux-parents. Généralement avant de retourner au Fraisse, elle faisait avec eux un séjour chez elle à Villiers. Elle éleva ses enfants avec fermeté et le plus grand soin; du reste, par la suite, ils prouvèrent tous, par leurs sentiments élevés, chrétiens et charitables, combien était forte et sérieuse l'éducation qu'ils avaient reçue de leur mère.

A Paris, très répandue dans le monde, elle s'était fait une place dans la société. A la cour elle sut se faire estimer du Roi et des Princes et faire admettre dans l'intimité du duc de Bordeaux et de "Mademoiselle", ses fils et sa fille qui resta la fidèle amie et confidente de "Mademoiselle", devenue, plus tard, la duchesse de Parme, que ce soit à Parme ou en exil, jusqu'à la mort de cette Princesse.

Voici, du reste, quelques, lettres conservées dans nos archives, que les Princes et Princesses écrivirent à son mari ou à elle-même : les quatre premières sont du duc de Bordeaux qu'on appellera plus tard, en exil, le comte de Chambord ou Henry V.

*Pour Madame la Comtesse des Monstiers Mérinville
Je vous aime et vous remercie*

Henry
dimanche 8 octobre 1826

Le 6 février 1832

Je vous remercie beaucoup Madame de votre grande amabilité et de tout ce que vous m'avez envoyé. J'espère que Renauld (Renauld des Monstiers le plus jeune fils, de l'âge du Prince) et Marie (Marie des Monstiers, plus tard Ctesse Edmond d'Imécourt) se portent. Je pense bien à eux et je me souviens toujours de la jolie partie que nous avons fait chez vous et de la vendange. Je n'oublie pas non plus Louis (Louis des Monstiers le fils aîné ayant 7 ans de plus que le Prince) et je pense souvent à lui. Je vois que j'ai encore quelques amis en France cela me fait grand plaisir. Nous pensons souvent à vous dans nos conversations

*Recevez Madame
l'assurance de mon
entière amitié*

Henry

P.S. mille amitiés à Monsieur Adolphe (Mr Adolphe:le Marquis Anjorant frère de la Comtesse ou, peut être, Adolphe Vcte des Monstiers Merinville, ancien Hussard de la garde, beau-frère de la Comtesse)

A madame

Madame la Comtesse des Monstiers a Villiers

Dans les dernières lettres écrites par ce Prince au comte des Monstiers, le marquis étant décédé, le Prince lui écrit en lui donnant le titre de marquis, titre qu'il ne voulut pas porter, mais qu'il fit prendre, de son vivant, à son fils aîné. Cette lettre lui fut adressée par le Prince à l'occasion du mariage de son fils aîné Louis avec Mademoiselle de La TOUR du PIN la CHARCE

Venize le 26 août 1844

J'ai reçu, Monsieur le Marquis, la lettre par laquelle vous m'annoncez le mariage de votre fils. Je m'empresse de vous en faire, ainsi qu'à Madame la Marquise des Monstiers, mon bien sincère compliment. Jamais je ne resterai étranger à ce qui intéresse ces bonnes et nobles familles qui comme la vôtre conservent leurs sentiments de fidélité et de dévouement avec une constance dont je suis touché et reconnaissant. Je me rappelle toujours avec plaisir le temps ou vos fils étaient mes compagnons d'enfance, temps heureux ou nous étions tous en France. Remerciez les encore de ma part de la visite qu'ils m'ont faite à Londres. Offrez mes compliments affectueux à Madame des Monstiers; faites mes amitiés à vos enfants et particulièrement à Louis, et comptez toujours pour vous meme sur toute mon estime et mon affection.

Henry

A Monsieur le Marquis des Monstiers Mérinville

La lettre suivante fut écrite à l'occasion du Mariage de Renaud avec Mademoiselle DUPUY

Frohsdorf le 25 mai 1852

Il m'a été impossible de répondre plus tôt, Monsieur le Marquis à la lettre par laquelle vous m'annoncez le mariage de votre fils Renaud avec melle Dupuy. Je profite aujourd'hui d'une occasion sûre pour vous exprimer tout le plaisir que m'a fait cette bonne nouvelle. Je me réjouis de voir s'unir entre elles deux familles qui ont su conserver au milieu des bouleversements politiques les traditions d'honneur, de dévouement et de fidélité au principe sur lequel repose notre avenir. Je n'oublie pas que votre fils a été un des compagnons de mon enfance; c'est un des doux souvenirs que je garde de ces années qui sont déjà si loin de nous; dites le lui bien de ma part. Dites lui également tous les voeux que je forme pour son bonheur; soyez aussi dans cette circonstance l'interprète de mes sentiments auprès de tous les vôtres et recevez vous meme l'assurance de ma sincère affection.

Henry

A Monsieur le Marquis des Monstiers Mérinville

Voici maintenant les lettres écrites à la comtesse des Monstiers par "Mademoiselle" soeur du duc de Bordeaux ainsi qu'une lettre de Madame la duchesse de Berry, leur mère.

Pour M Louis des Monstiers Mardi 24 janvier 1827
Louis venez demain S.V.P.

L

-----.

Madame la Comtesse des Monstiers
rue de l'Université n° 26
J hope you renaud and mary well and will be always happy
Good by Louise 13 mars 1829

Madame la Comtesse des Monstiers
Ma chère Madame des Monstiers j'espère voir demain Marie et Renaud. adieu
portez vous bien. Louise

Mademoiselle envoie à Monsieur des Monstiers les vingt francs qu'il a eu la bonté
de lui prêter et lui fait mille remerciements Mardi 29 avril 1828

Ma chère Madame
Je serais bien heureuse si je pouvais voir Marie et Renaud aujourd'hui. J'espérais
que Monsieur votre beau père me les amènerait je lui avais bien demandé.
Je suis en chemin mais j'ai voulu vous écrire moi meme pour vous toucher.

Je suis bien sure que Madame la Marquise sera de mon avis elle est si bonne pour nous, adieu je vais me débarbouiller.

Je vous aime bien et vite

Louise

*dimanche matin avant
mes bas*

Ce 1er février 1832

Chère madame

*Je ne sais comment exprimer mes remerciements pour le charmant portefeuille que vous m'avez envoyé, il me fait le plus grand plaisir. Si mon frère ne vous a pas encore écrit pour vous remercier, c'est que le temps lui a manqué, il est très occupé de sa 1^{ère} communion mais rien ne l'empêche de penser à ses amis et d'être reconnaissant de leur si aimable souvenir; je vous prie de me rappeler à celui de votre mari, de Mme votre belle mère, de vos fils, de ma chère Marie et de Ri (Ri : Melle Eugenia Usquierdo Ctesse de Rivera sa sous gouvernante restée en France, amie intime de la Ctesse des Monstiers. Sans fortune, la Ctesse la gardera près d'elle jusqu'à son mariage avec Mr Baudon de Mony; elle fut la mère de la Ctesse Fernand de Rohan-Chabot et de la Mise de Rosambeau) **que je vous prie d'embrasser pour moi.***

Croyez à l'affection que je vous ai vouée pour toujours.

Louise

Plaisance 25 août 1852

C'est avec un bien véritable intérêt, chère Madame des Monstiers, que j'ai appris le mariage de votre fils Renaud. J'espère qu'il trouvera tout le bonheur qu'il mérite et que ce sera une consolation pour vous et surtout pour Marie qui en a tant besoin. Croyez bien que rien n'a pu me faire oublier les doux souvenirs auxquels vous et votre famille sont étroitement liés. Comptez par conséquent sur mon ancienne et constante affection.

Louise

Voici maintenant la lettre que madame la duchesse de Berry écrivit à la comtesse des Monstiers à l'occasion du mariage de sa fille Marie avec le comte d'Imécourt.

Brunseê 20 juin 1841

Ma chère Madame des Monstiers, j'ai appris par votre lettre le mariage de la gentille Marie avec M d'Imécourt ce qui m'a fait grand plaisir; je ne puis oublier ni le devouement des parents, ni la bonne Marie qui était la compagne de jeux de ma fille, ainsi croyez bien que je partage tout votre bonheur; dites bien à Marie tous les voeux que je fais pour que le sien soit constant. Parlez aussi de moi à Madame d'Imécourt

et à son fils. dites mille choses pour moi à votre mari, beau frère Mérinville et le frère Anjorant que j'espère nous reverrons ici.

Adieu ma chère Madame croyez bien à toute mon amitié j'embrasse Marie.

Marie Caroline

P.S Suzette (La Marquise de Meffraye) vous écrit ci derriere

Vous pouvez juger, mes enfants, d'après ces lettres retrouvées dans les papiers de ma grand-mère et, hélas, conservées en si petit nombre, car beaucoup ont disparues, combien la comtesse des Monstiers était amie et appréciée des Princes. A la veille de la révolution de 1830, elle et son mari demandèrent au Roi de bien vouloir admettre au nombre de ses pages leur fils aîné, Louis, qui venait de finir son éducation. le Roi Charles X acquiesça à cette demande et le nomma page pour prendre son service au mois d'octobre 1830 : la révolution vint y mettre obstacle.

En 1841 La comtesse des Monstiers eut le bonheur de voir sa fille Marie faire un beau et bon mariage; naissance, fortune et belles alliances, tout se trouvait réuni sur la tête du comte Edmond d'IMECOURT. Trois ans plus tard, en 1844, elle vit son fils aîné épouser Mademoiselle de La TOUR du PIN la CHARCE, aussi beau parti sous tous les rapports. La naissance de deux petits-fils fut pour elle une grande joie. Enfin, elle fit épouser à son fils Renaud en 1852 une riche et ravissante jeune fille Mademoiselle DUPUY. En 1857, elle voyait autour d'elle sept petits-fils et deux petites-filles; à sa mort, elle avait cinq petits-fils et une petite-fille des Monstiers et trois petits-fils et une petite-fille d'Imécourt vivants.

La comtesse des Monstiers tenait une grande place dans le département de la Haute-Vienne. Fixée au Fraisse après 1848, elle y offrait une large hospitalité et sa maison était le rendez-vous de tout le pays à 20 lieues à la ronde. Qui pourrait dire quelle était son influence et combien elle rendit de services autour d'elle ? Il faut l'avoir vu et senti comme moi pour pouvoir s'en rendre compte. L'âge ne ralentissait pas son activité. En 1861 elle voulait réunir tous les siens autour d'elle pour célébrer ses noces d'or, mais Dieu ne lui accorda pas cette satisfaction. Le 26 septembre 1861, ayant vu arriver la veille ses petits-enfants, après avoir, comme tous les jours, assisté à la Sainte messe, se sentant fatiguée, elle se remit au lit, pensant qu'un peu de repos lui permettrait de reprendre ses occupations dans la journée; mais vers 1 heure de l'après-midi elle fut emportée par une attaque d'apoplexie foudroyante. Sa mort fut un deuil public pour tout le pays : de toutes parts, on accourut au Fraisse pour rendre hommage à cette femme de bien, aimée et respectée de tous.

Voici son acte de décès extrait des registres de l'état-civil de Nouic :

< L'an mil huit cent soixante et un et le vingt huit septembre a midi devant nous Jean Marchadier maire et officier de l'état civil de la commune de Nouic canton de Mezieres arrondissement de Bellac Haute Vienne, sont comparus Messieurs Legendre Jean Nicolas (Jean Nicolas Legendre :avait épousé une demoiselle de Marsanges de la Corre, parente éloignée de la famille des Monstiers) agé d'environ cinquante cinq ans capitaine retraité demeurant à Perigeux Dordogne et Cantillon-Lacouture Joseph agé de cinquante-deux ans conseiller à la cour imperiale de limoges, le premier parent et le second ami de la décédée et se trouvant momentanément au chateau du Fraisse, lesquels ont déclaré

fut elle du nombre des jeunes amies qu'on lui donna pour compagnes de jeux. Cette jeune Princesse s'attacha beaucoup à elle et l'aimait tendrement; amitié, du reste, qui subsista en exil jusqu'à la mort de cette princesse.

Lorsque Marie Elisabeth fut en âge de faire sa première communion, sa mère la confia aux Dames Bénédictines anglaises chez lesquelles elle-même avait été élevée. Une fois jeune fille, on chercha à la marier. Sa mère, très liée avec la comtesse de Cossé, y conduisait souvent sa fille, amie et contemporaine des filles de Madame de Cossé. Celle-ci, née Sainte Aldegonde était la soeur de la comtesse d'Imécourt, mère de trois garçons qui venaient souvent chez leur tante qui habitait l'hôtel d'Imécourt, rue Boudreau, chez sa soeur. Le second de ces garçons Edmond d'Imécourt, ancien page du Roi, s'éprit de Marie des Monstiers qui, était une très jolie jeune fille d'un charmant caractère. Il demanda à sa tante de Cossé de lui arranger ce mariage; ce qui fut fait d'autant plus facilement que Mademoiselle des Monstiers trouvait Edmond d'Imecourt charmant et avait un sentiment pour lui.

Charles Edmond Marie de VASSINHAC d'IMECOURT était fils cadet de Gédéon Théodore de Vassignac, comte d'Imécourt, Pair de France, et de Philippine de Sainte Aldegonde de Noirecarne. Sa grand-mère paternelle avait été dame pour accompagner Madame Elisabeth en même temps que la marquise des Monstiers Mérinville; son arrière grand-mère maternelle était Madame du Bouchet de Sourches, duchesse de Tourzel, gouvernante des enfants de France, qui partagea la captivité de la famille Royale au Temple.

La maison de Vassinhac d'Imécourt était originaire du limousin, de la Vicomté de Turenne; elle quitta cette province où elle était connue depuis le XII^e siècle pour venir s'établir en Champagne au début du XVII^e siècle par suite d'un mariage avec une Demoiselle de Vaudin qui apporta dans cette maison la terre d'Imécourt.

Le mariage de Marie des Monstiers Mérinville eut lieu à Paris le 1841. Marie, comtesse d'Imécourt fut parfaitement heureuse avec son mari; elle avait 21 ans à l'époque de son mariage. Après sept années de bonheur, son mari lui fut ravi par suite d'un déplorable accident le 26 mai 1848. Le comte d'Imécourt qui était alors au château de Louppy (Meuse) sortit en voiture avec son frère aîné et son second fils; les chevaux prirent le mors aux dents; effrayé par le danger que courrait son fils, il le prit dans ses bras et voulut sauter hors de la voiture; il tomba et la roue de la voiture lui broya la jambe. Quant à l'enfant, il ne fut pas blessé et la voiture alla verser plus loin, dans un fossé, et ceux qui s'y trouvaient n'eurent aucun mal. Le comte fut ramené à Louppy où l'on constata que le bas de sa jambe était broyée. On fit venir de Paris le docteur Villepreaux, célèbre chirurgien de l'époque, qui jugea l'amputation du pied nécessaire. mais après l'opération, le comte d'Imécourt fut atteint du tétanos et mourut quelques jours plus tard, le 26 mai 1848 âgé de trente-six ans. A cette époque, la comtesse d'Imécourt nourrissait son cinquième enfant.

Après la mort de son mari, elle se consacra entièrement à l'éducation de ses enfants avec un zèle et un courage admirables; sa foi vive et sa résignation chrétienne lui furent d'un grand secours : tous les siens l'entourèrent de soins et d'affection et l'aidèrent dans sa tâche.

Elle avait perdu au berceau son premier né nommé Jean, qui mourut en 1843. Veuve à vingt-huit ans, elle avait trois garçons et une fille, l'aîné avait quatre ans et le dernier

trois mois. Ses frères l'adoraient et elle le leur rendait bien, surtout son frère aîné, le Mis des Monstiers qui fut son conseil et son soutien. Plus tard, lorsque son frère fut veuf, elle passa la plus grande partie de son existence près de lui et servit de mère à mes jeunes frères, en particulier à mon frère Henry qui n'avait que douze ans à la mort de notre mère.

"Mademoiselle" devenue duchesse de Parme, avait vu mourir, assassiné, son mari le duc de Parme en 1854, veuve, également avec quatre jeunes enfants, elle désira revoir sa chère amie Marie des Monstiers comtesse d'Imécourt. Elle lui demanda donc de venir la voir à Parme avec ses enfants. La comtesse d'Imécourt s'empressa de répondre au désir de sa chère Princesse et alla passer près d'elle l'été de 1855, à Parme, où la duchesse mit à sa disposition le palais de Sala. L'année suivante, en 1856, ce fut à Venise qu'elle alla, toujours avec ses enfants, retrouver la Princesse qui y passait l'été et habita, avec elle, dans un palais loué par la duchesse. En 1859 la duchesse de Parme, obligée de quitter ses états, était réfugiée en Suisse où elle avait acheté le château de Warteg. La comtesse d'Imécourt alla l'y retrouver et passa près d'elle tout l'automne.

La duchesse n'avait plus de service d'honneur auprès d'elle, aussi donna-t-elle à sa fidèle amie la charge de Grande Maîtresse de sa cour pour en jouir et en faire les fonctions si elle revenait jamais dans ses états. Comme la comtesse, à cause de l'éducation de ses enfants ne pouvait donner chaque année qu'un temps relativement court à la duchesse de Parme, elle eut l'idée de placer auprès de cette Princesse une vieille amie à elle, chanoinesse ayant tout son temps disponible, la comtesse Augustine de Montaigu, fille de la marquise de Montaigu, ancienne Dame de Madame la Dauphine. Cette dame accepta l'offre et resta auprès de la duchesse de Parme jusqu'à sa mort, puis fut placée auprès de Madame la comtesse de Chambord. Cela n'empêcha pas la comtesse d'Imécourt de revenir, tous les ans, la remplacer pendant deux ou trois mois jusqu'à la mort de la duchesse de Parme en 1864.

Ensuite, elle ne quitta plus ses enfants qui poursuivaient leurs études, et habitait soit à Paris soit à Louppy chez son beau-père; mais elle venait tous les ans faire un séjour au Fraisse. Pendant que ses fils étaient à St-Cyr, elle s'était installée à Versailles. A la fin de 1869, son frère Louis, qu'elle aimait beaucoup, ayant perdu sa femme, elle vint habiter chez lui à Paris et passait de longs mois en sa compagnie au Fraisse. Elle y passa presque tout le temps que dura la guerre de 1870-1871, ayant ses trois fils et son gendre à l'armée. Son fils aîné et son gendre furent faits prisonniers à Metz, son fils cadet à Montmédy et le troisième fit toute la campagne. Il faut noter qu'elle avait marié sa fille en 1870.

Jusqu'à la mort de son frère aîné en 1880, elle passait le plus clair de son temps avec lui, bien qu'elle eut marié ses deux fils aînés et avait pris une installation à Tours où son gendre et son dernier fils étaient en garnison. Après la mort de son frère aîné, elle habita Tours, faisant quelques courts séjours à Paris ou chez ses enfants; mais elle était devenue très agitée, ne pouvant se fixer nulle part. La mort de son second fils, en 1894, l'avait profondément éprouvée. Sa bonne santé s'altéra alors et elle eut une petite attaque; ses facultés ayant déclinées, ses enfants prirent le parti de l'installer au château de Louppy avec une religieuse auprès d'elle. Elle y mourut, à la suite d'une seconde attaque, le 24 décembre 1897 âgée de soixante dix sept ans et fut

enterrée dans le caveau de la famille d'Imécourt auprès de son mari et de ses deux fils.

C'était une femme de bien, de devoir et d'une immense charité, un grand coeur et une mère incomparable. Nous qui l'avons connue, nous l'avons tous pleuré, regretté et cette sainte femme, si pieuse, si charitable, si aimante à laissé dans la famille un grand vide car elle y tenait une grande place.

Il existe au Fraisse un portrait d'elle, d'après l'original peint par Laure, qui se trouve à Louppy, plus une petite gravure d'elle enfant et une aquarelle avec son frère Renaud sous le bonnet à poils de leur père. Ses enfants possèdent plusieurs portraits et miniatures la représentant.

(voir en annexe la généalogie de la famille d'Imecourt)